Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Recu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230404-DEL2023_042-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023 042

Objet : Requalification de l'ancien site douanier de Callicanes - Modification de l'intérêt communautaire

Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente

Présents (58):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (22):

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU – Regis DUQUENOY à Carole DELAIRE – Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL – Florence BRISBART à Michel DUHOO – Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEN – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS – Céline INGELAERE à César STORET – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Dorothée DEBRUYNE à Mark MAZIERES – Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN – Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230404-DEL2023_042-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023 042

Objet : Requalification de l'ancien site douanier de Callicanes - Modification de l'intérêt communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure est partenaire de six projets Interreg, en coopération étroite avec la Province de Flandre Occidentale, dont le projet Interreg QUALICANES.

Callicanes se situe sur la frontière franco-belge, entre Steenvoorde et Godewaersvelde en France, et Poperinge en Belgique.

Le premier projet concernant Callicanes a permis la démolition des anciens bâtiments douaniers belges et la création de la Maison de Callicanes. Ce bâtiment modulaire, inauguré en 2022, permet de préfigurer le projet final, en accueillant différents types d'activités à destination des citoyens. Son installation sur le terrain appartenant à la Province de Flandre occidentale est prévue jusqu'en 2024.

Pour la suite, le projet prévoit des travaux d'aménagement de voirie (feux tricolores, passages piétons, trottoirs...) afin de :

- sécuriser les carrefours,
- créer des aménagements cyclables,
- créer une ovonde pour faciliter la circulation des véhicules et réduire la vitesse,
- créer une « place du village »,
- créer un parking poids-lourds.

Des études complémentaires ont été réalisées afin de préciser le plan directeur sur les volets voirie et paysage.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de qualifier le site défini en annexe de la présente délibération comme d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 2019/050 en date du 02 avril 2019 approuvant la participation financière de la CCFI en tant que chef de file du projet QUALICANES ;

Vu la délibération 2019/164 en date du 16 décembre 2019 approuvant la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude voirie dans le cadre du projet QUALICANES ;

Vu la délibération 2019/165 en date du 16 décembre 2019 approuvant la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude paysagère dans le cadre du projet QUALICANES ;

Il vous est proposé:

- de modifier l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » afin d'intégrer le site de Callicanes, dont le périmètre est défini en annexe de la présente délibération;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230404-DEL2023_042-DE

Vote:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 4 avril 2023, Pour extrait certifié conforme,

NUNAUTE DE

